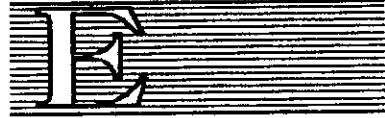


46782



Distr.: LIMITEE

E/ECA/ATRCW/ARCC.XIV/93/7(ii)
18 mars 1993

NATIONS UNIES

Original: ANGLAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième réunion du Comité régional africain
de coordination pour l'intégration de la femme
au développement (CRAC)

19-21 avril 1993
Libreville, Gabon

**RAPPORT SUR
LA CONFERENCE FRANCO-AFRICAINE SUR LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT
16 - 17 novembre 1992, Paris (FRANCE)**

1. Une des préoccupations majeures du Centre africain de recherche et de formation pour la femme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA/CARFF) est de faire en sorte que les politiques et programmes relatifs à la promotion de la femme en Afrique soient bien coordonnés et harmonisés. A cet égard, le CARFF déploie des efforts pour participer aux grandes conférences et réunions mondiales, régionales et sous-régionales au cours desquelles des politiques et des stratégies relatives à la promotion de la femme sont examinées. Les décisions et recommandations de ces conférences sont ensuite soumises pour décision au Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement, organe subsidiaire de la Conférence des ministres de la CEA, pour action.

2. C'est dans cet esprit qu'à l'invitation du ministère de la coopération et du développement de la République française, le CARFF a participé à la Conférence franco-africaine sur la femme et le développement, tenue à Paris (France), les 16 et 17 novembre 1992. Le présent rapport sur la Conférence a par conséquent été établi dans le but d'attirer l'attention du CRAC sur les principales décisions de la Conférence. Le CRAC, à son tour, sera en mesure de fournir des conseils aux Etats membres quant à la meilleure façon de tirer le maximum de profit de ces décisions.

3. La première partie du rapport sera consacrée à l'historique de la Conférence franco-africaine sur la femme et le développement. Il sera ensuite question des points saillants de la Conférence et des décisions arrêtées. Pour terminer, quelques mesures de suivi seront proposées.

1. Historique de la Conférence

4. La Conférence franco-africaine sur la femme et le développement était la seconde conférence des pays africains francophones au Sud du Sahara, des Petites Antilles et de la France sur la femme et le développement. La première conférence avait été organisée trois mois plus tôt à Bamako (Mali), les 29 et 30 septembre 1992. L'objectif premier de cette conférence était d'examiner la situation des femmes en général et de recommander des stratégies pour l'adoption de mesures concrètes visant à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

5. Il conviendrait de noter que l'idée de tenir une telle conférence découlait des recommandations des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et de la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif: Rôle de la femme au cours des années 90, qui préconisaient un partenariat entre institutions pour la promotion de la femme et une plus grande coordination des actions gouvernementales et non gouvernementales visant à intégrer la femme au processus de développement du continent.

6. La Conférence franco-africaine était novatrice en ce sens qu'elle offrait l'occasion d'entamer un dialogue sur les questions relatives à la femme entre, d'un côté, les responsables gouvernementaux et ceux de la société civile et d'un autre côté, les femmes des pays en développement et celles des pays développés partenaires. La Conférence était également l'occasion pour les participants d'exprimer des vues et d'élaborer des stratégies sur des questions prioritaires concernant la femme et le développement.

7. La Conférence de Bamako sur la femme et le développement a débouché sur une Déclaration qui a mis en relief les recommandations de la Déclaration d'Abuja en tenant compte des caractéristiques des pays participants. La Déclaration de Bamako a ensuite été présentée au Sommet franco-africain, tenu à Libreville (Gabon), les 5 et 6 novembre 1992. Pendant le sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays

francophones et de la France se sont résolument engagés à appuyer sans réserve les actions concrètes visant l'intégration totale de la femme au développement.

2. Objectifs de la Conférence

8. En application des décisions du Sommet susmentionné, une deuxième Conférence franco-africaine sur la femme et le développement a été convoquée à Paris (France), les 16 et 17 novembre 1992. L'objectif principal de la Conférence était de formuler des politiques axées sur des actions concrètes en vue de la mise en oeuvre des recommandations de la Déclaration de Bamako. A cet égard, la Conférence devait identifier des mesures concrètes censées promouvoir le rôle de la femme dans le développement; identifier les moyens de mobiliser l'assistance internationale en faveur des activités menées par les femmes africaines, éventuellement dans le cadre du partenariat Sud-Nord; et, sur la base des besoins exprimés par les femmes du Sud, élaborer une politique gouvernementale française en matière de coopération qui donnerait la priorité à l'intégration de la femme au développement.

9. La Conférence devait également élire les membres de deux comités, un comité d'experts et un comité ministériel pour assurer le suivi des recommandations et des décisions adoptées à Bamako et à Paris.

3. Participation

10. Ont participé à la Conférence franco-africaine ont participé des représentants des sociétés civiles et des responsables gouvernementaux des pays suivants: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Petites Antilles, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad et Togo. Il y avait en outre des observateurs d'organismes internationaux et des organisations des Nations Unies notamment les suivants: ACCT, CEA, OIT, OCDE, UNESCO, UNICEF, FNUAP, UNIFEM, OMS et Banque mondiale. Il convient de noter que la Conférence a réuni autour d'une même table vingt ministres africains chargés des affaires de la femme et trois ministres français. Cette représentation de haut niveau a facilité la prise de décisions appropriées lors de la Conférence.

4. Points saillants de la Conférence

11. Conformément aux objectifs de la Conférence, les questions traitées par la Conférence pourraient être réparties en trois domaines essentiels:

- i) Formulation de programmes d'action pour la promotion de la femme;
- ii) Partenariat Sud-Nord sur les questions relatives à la femme dans le développement;
- iii) Suivi de la Déclaration de Bamako et de la Résolution de Paris.

12. Des activités spécifiques ont été identifiées dans chaque domaine pour répondre aux besoins exprimés par les femmes.

i) Formulation de programmes d'action pour la promotion de la femme

13. La préoccupation fondamentale de la Conférence était de formuler des programmes d'action qui contribueraient à promouvoir le rôle de la femme dans le développement. A cet effet, la Conférence a souligné l'importance qu'il y avait à formuler des programmes qui reflètent les besoins réels de la femme tant au niveau des collectivités qu'à des niveaux plus élevés en matière de développement, dans la mesure où ils constitueraient le fondement d'une coopération future. La présence de sociétés civiles à la Conférence visait en fait à assurer une approche participative en matière de formulation de politiques et de programmes axés sur les besoins des femmes.

14. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence a identifié trois domaines d'action majeurs, à savoir :

- i) Création d'un cadre institutionnel favorable et mise en place d'institutions;
- ii) Concertation et coordination entre mécanismes gouvernementaux et groupes de femmes ainsi que les associations s'occupant de la promotion de la femme, en particulier pendant les phases de formulation, d'exécution et de suivi des programmes relatifs à la femme
- iii) Accession de la femme aux pouvoirs social, économique et politique grâce à l'éducation à tous les niveaux et dans tous les secteurs techniques du développement; association de la femme aux activités dans les domaines de la politique et de l'administration économique; possibilités d'emplois accrues; création de mécanismes spéciaux de crédit; protection de la santé de la mère et l'enfant; participation accrue au processus de paix et au processus démocratique.

15. Outre l'identification d'actions spécifiques à entreprendre dans les trois domaines principaux, une plus grande solidarité a été recommandée entre différents acteurs s'occupant de la promotion de la femme.

ii) Partenariat Sud-Nord pour ce qui est des questions relatives à la femme dans le développement

16. De la Conférence il ressort que, dans une situation où les ressources sont en baisse constante et où les femmes deviennent de plus en plus pauvres, au point qu'une grande majorité d'entre elles ne peuvent satisfaire les besoins fondamentaux de leur famille, il était nécessaire d'avoir des programmes de coopération tenant davantage compte des besoins de la femme afin de s'assurer que les politiques formulées en vue d'une intégration totale de la femme dans le développement puissent se matérialiser. A cet égard, la Conférence a non seulement préconisé que tous les partenaires s'engagent résolument à assurer une promotion véritable de la femme

mais que la collaboration Sud-Sud et la collaboration Nord-Sud également soit renforcées en vue de la réalisation des objectifs des femmes. En outre, la Conférence a lancé un appel spécial à la France afin qu'elle envisage l'annulation des dettes des pays qui déploient des efforts particuliers en faveur de la femme dans le développement.

17. En réponse à cet appel et en application de la décision du Sommet franco-africain de Libreville concernant les questions des femmes, le Gouvernement français a annoncé un certain nombre de mesures visant à réorienter sa politique de coopération afin de prendre en considération les questions concernant la femme. Parmi les mesures annoncées figurent les suivantes:

- i) Mise sur pied d'un programme de mobilisation des femmes, d'un montant de 20 millions de francs français au début de 1993. Le Programme portera sur les femmes dans les projets de développement, viables et susceptibles de déboucher sur la transformation sociale et le développement économique;
- ii) Invitation lancée à chaque Chef de mission de coopération, le priant de consacrer une portion substantielle de ses lignes de crédits à des projets bien déterminés des femmes;
- iii) Possibilité pour des projets de femmes dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'environnement ou des industries familiales d'accéder au Fonds de conversion de la dette, annoncé à Libreville.

18. Outre les mesures susmentionnées, il a été souligné que le ministère français de la coopération et du développement prendrait les mesures ci-après:

- i) Créer un Fonds d'assistance spéciale en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes ainsi que leurs méthodes de travail (l'assistance serait par exemple sous forme de mécanisme de garantie pour les entreprises de femmes afin de faciliter l'accès au crédit etc.). D'autres pays donateurs et organisations internationales ont été invités à adhérer au Fonds afin de diversifier les sources de financement;
- ii) S'assurer qu'une composante formation qui traite partiellement de questions des femmes, soit incluse dans chaque projet;
- iii) Accorder une attention particulière à une allocation équitable des bourses de perfectionnement entre hommes et femmes; et
- iv) Accroître l'appui aux institutions s'occupant de santé maternelle et infantile.

19. Il a en outre été noté que le Comité d'experts mis sur pied pour assurer le suivi des résolutions de Bamako et de Paris serait consulté au sujet de l'allocation des ressources sus-mentionnées.

20. A travers ces mesures, le Gouvernement français a prouvé qu'il était convaincu que la promotion de la femme pourrait contribuer à la transformation sociale et économique et au développement de l'Afrique. Le geste a été hautement apprécié par les participants et les femmes ont été instamment priées d'assurer une utilisation rationnelle de ces précieuses ressources.

21. L'accès à ces ressources ainsi que leur utilisation nécessiteront des compétences techniques spécialisées et un savoir-faire en matière de négociation. La CEA devrait par conséquent aider les femmes des pays bénéficiaires à acquérir la capacité de formuler et de négocier des projets bancables. La CEA pourrait également jouer un rôle consultatif auprès des deux partenaires, en préconisant l'utilisation d'une partie de ces ressources au profit de grands projets multinationaux.

iii) Mécanismes de suivi pour la Déclaration de Bamako et la Résolution de Paris

22. Etant donné l'importance que revêtent les décisions prises aussi bien à Bamako qu'à Paris, il était nécessaire de mettre en place des mécanismes pour superviser l'application de ces décisions. Les mécanismes mis sur pied à cette fin sont les suivants: Un Comité d'experts, un Comité ministériel et un Comité de parrainage.

23. Le Comité d'experts dénommé "Comité scientifique" est chargé d'analyser la situation des femmes en tenant compte de l'évolution globale en matière de développement et de recommander des mesures à prendre. Le Comité a également pour mandat de s'occuper des préparatifs pour la Conférence régionale de 1994 et la conférence mondiale de 1995 sur la femme. Il est composé de sept experts, deux d'Afrique de l'Ouest, deux d'Afrique centrale, deux des pays de l'Océan indien et du Mozambique et un de France. Les membres du Comité sont choisis sur la base de leur compétence individuelle, de leur expérience dans les questions concernant les femmes et de leur attachement à la promotion de la femme.

24. Le deuxième mécanisme de suivi est un Comité ministériel dont l'objectif principal est d'assurer le lien entre les décisions politiques et les priorités définies par la société civile. Le Comité est composé de six représentants de pays africains (deux de chacune des trois sous-régions). Pour terminer, il existe un Comité de parrainage composé d'un certain nombre de personnalités qui partagent la conviction que le développement passe par la reconnaissance du rôle des femmes.

5. Conclusion et recommandations

25. La Conférence a permis de procéder à un recentrage des priorités compte tenu des nouvelles aspirations des femmes. Les mesures prioritaires définies par la Conférence seront très probablement exécutées grâce à l'engagement financier pris par le Gouvernement français.

26. Il est par conséquent recommandé que:

- a) L'utilisation de l'assistance annoncée par le Gouvernement français soit bien coordonnée et que des mesures soient prises pour s'assurer qu'elle atteigne les bénéficiaires finales;
- b) Des services consultatifs et de formation soient organisés à l'intention de certaines femmes responsables afin de leur permettre de maîtriser la question de la conversion de la dette en programmes de développement et d'élaborer en conséquence des projets bancables;
- c) D'autres pays et organismes donateurs soient amenés à adopter des mesures similaires afin d'assurer une mise en oeuvre totale des Stratégies prospectives d'action d'Arusha et de Nairobi pour la promotion de la femme.